

Je cherche la définition juridique de l'expression « gérer en bon père de famille »

Réponse apportée le **10/24/2007** par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Bonjour,

Voici la définition que l'on peut trouver sur wikipédia :

La notion de bon père de famille (ou bonus pater familias est une notion juridique de droit civil.

Il s'agit d'un individu abstrait

considéré comme la norme comportementale en fonction de laquelle se mesure le comportement d'une personne donnée pour déterminer l'existence ou la mesure d'une éventuelle faute.

Pour aller plus loin, dans le détail, je vous propose d'activer le lien de la page :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Bon_p%C3%A8re_de_famille

Voici une deuxième définition extraite du Dictionnaire juridique et contractuel des affaires et projets mais elle est moins claire que la précédente:

http://www.lawperationnel.com/Dictionnaire_Juridique/bon%20pere%20de%20famille.htm

Bon père de famille

Standard de référence, représentant un individu moyennement diligent, raisonnable ou avisé, qui permet l'appréciation de l'attitude d'un sujet de droit in abstracto (c'est-à-dire indépendamment de ses qualités et facultés propres dont la prise en compte conduirait elle à une appréciation in

concreto) aux fins de déterminer s'il a manqué à ses obligations.

Cordialement,

Eurêkoi

Réponses à distance

Bibliothèque publique d'information

Site internet : <http://www.bpi.fr>